Version française

Association of Universities and Colleges of Canada
Association of Canadian Community Colleges
Canadian Alliance of Student Associations
Canadian Association of Student Financial Aid Administrators
Canadian Association of University Teachers
Canadian Federation of Students
Canadian Graduate Council

Document

Renewing Student Assistance in Canada: The Student Assistance Reform Initiative

OTTAWA, January 20, 1997

[SUMMARY]

Introduction
Student debt in the mid-90s: an overview
Special opportunity grants: initiatives for increased access and retention
Deferred grants: providing economic security to young Canadians
Work-study: helping students earn while they learn
Tax measures for education: towards a knowledge-friendly fiscal system
Estimated costs of the student aid package

Introduction

In an economic and social environment where some form of postsecondary learning is increasingly pre-requisite for employment, the value and importance of a national student financial assistance plan cannot be overstated. It is the new cornerstone upon which Canadian notions of fairness and equality of opportunity will be constructed. Measures that enhance access to postsecondary education produce benefits for individual Canadians and for Canadian Society as a whole. Conversely, inadequate student assistance will result in a loss of opportunity and hope for individuals living in a world where education and learning have become the

keys to opportunity and prosperity.

By maintaining and, over time, enhancing its investment in student aid, the federal government can play a major role in ensuring fairness, equity and opportunity for Canadians regardless of their economic backgrounds. The Canada Student Loans Plan is the only student loans program which guarantees Canadians the opportunity to undertake studies in the province of their choice and as such can make a vital contribution to national unity and nation-building. The organizations who have developed the proposals in this document share a belief that the federal government must continue to invest in student assistance, and wish to work with the federal and provincial governments to build on the legacy of successful cooperation in this area over the last thirty years.

There exists a wide range of policy options available to the government in its pursuit of an equitable student aid system. It is very important that student assistance policy take into account the fact that different individuals may face varying education financing challenges at different points in time. Prior to the commencement of studies, some individuals and families require incentives and assistance related to educational savings. Others are not in a position to save and need both access to loans as well as grants to help them avoid excessive debt and to help them overcome debt aversion.

During their studies, individuals may require subsidized loans, and in some cases, grants and work-study opportunities to help see them through to successful completion of their studies. Finally, in the crucial period of transition to the labour market after completion of studies, some individuals need a "leg-up" in the form of assistance to help them meet their repayment obligations while they establish themselves in a volatile job market. There is a strong public interest in finding the right mix of policies to meet all of these needs in a sustainable way.

This document outlines a package of proposals which, taken together, would provide a firm basis for a comprehensive system of student assistance benefitting middle and low income families alike, and provide aid as required for students before, during and after their studies, in an efficient and equitable manner. The proposals build upon and strengthen the existing Canada Student Loans Programs which has, over three decades, helped hundreds of thousands of Canadians secure access to postsecondary education.

Student debt in the mid-90s: an overview

Rising student debt is becoming a serious political issue in Canada. The increased costs facing students, the trimming or abandonment of grant programs by all provinces participating in the Canada Student Loans Program (CSLP), and the rise of the CSLP weekly loan limit to $165/week in 1994 have all contributed to a dramatic increase in student borrowing. The average debt level upon graduation of the 60 per cent of full-time students outside Quebec who borrow from CSLP at some point in their education - a mere $8,700 in 1990 - is expected to triple to $25,000 in 1998[1].

The impact of this change is easy to see if one examines debt-to-income ratios of recent graduates. The incomes of university graduates within two years of graduation have remained stable in real dollars throughout the eighties and early nineties, with Bachelor's degree holders continuing to earn on average $32,000 per year two years after graduation[2]. However, indebtedness for Bachelor's graduates is threatening to nearly triple in nominal terms for the period 1990-98. This means that students who borrow will, as of 1998, graduate with average debt equalling 66 per cent of their income two years after graduation. It should be underlined that is simply a median; **significant numbers of students will have debts which substantially exceed even this high ratio**.

This level of student debt appears to be without parallel anywhere in the world. Australia, where the average annual HECS/AUSTUDY debt is about $4,300 (Cdn), comes closest, but these debts do not accrue interest - they are paid back in real dollars. Estimates based on data from the United States show that those undergraduates in non-professional programs at 4-year public institutions who borrowed, ended up with a consolidated debt of $12,600 (Cdn) in 1996. The equivalent figure for 4-year private institutions such as Harvard is only $16,500 (Cdn)[3]. Even at Yale University, one of the most expensive and prestigious universities in the U.S. the average undergraduate debt upon completion of studies is only $18,225 Canadian[4]. The U.S. has higher average indebtedness (in excess of $40,000) for professional degrees, but, Canada's undergraduate students now owe more than students of any American or European country.

Canada is one of only two industrialized countries which has no large-scale, means-tested grants program (the other is Japan). American student debt loads, for instance, can remain low because its students receive just under **$19 billion** annually in grant aid, over half of which comes from public sources[5]. The comparable figure for Canadian grants would be generously pegged at about $700 million.

It is worrisome to think that it is now "normal" that young Canadians of 22 or 23 years of age, with little or no job experience and uncertain prospects in the labour market, should be carrying debt loads of $25,000 - possibly more than their annual income in their first year or two of work. There is no hard evidence that this has led to drops in enrollments among young Canadians, but there is growing concern it may soon. If debt loads begin to have an impact on enrollments, we risk wasting the talent and potential of young Canadians.

This paper offers real solutions to the problems of debt and accessibility. It is based on a "four-pillared" approach to accessibility. The first pillar is an extension of the existing Special Opportunity Grants (SOGs); targeted grants to student sub-populations who may be in need of special financial assistance at the time of enrolment. The second pillar is deferred grants; grants given some time after the completion of studies to help borrowers keep their debt payments at manageable levels. The third pillar is work-study -- the opportunity to give students non-repayable aid while at the same time providing them job experience that will ease their transition to the labour force after their studies are completed. The fourth pillar is tax measures; a refinement of the tax system to encourage both savings for education and speedier payback of loans. Taken together, these measures provide a comprehensive basis to lower student debt, increase savings for education, and keep Canadian postsecondary education accessible.

Special opportunity grants: initiatives for increased access and retention

Up-Front Grants

Up-front grants are non-repayable forms of student aid which are delivered at the beginning of a period of study. Canada has three such grants, known as Special Opportunity Grants (SOGs), all of which went into operation in 1994 or 1995. Each of these SOGs is targeted at particular student sub-populations deemed to need some grants in addition to loans.

While all higher education groups welcomed the arrival of the Special Opportunity Grants, it was also clear that they were insufficient. With the disappearance or drastic curtailment of provincial grants over the past few years, Canada is the only country in the OECD without a comprehensive system of grants for low-income students. The federal and provincial governments' decisions to rely almost exclusively on loans has meant that low-income students have been obliged to borrow far more for their educations than students in most other

countries.

The argument has been made that up-front grants are less equitable than grants which are paid to students after the completion of their studies. After all, some students from lower-income backgrounds may be very successful after their studies and would be able to pay back very large loans - why use scarce public funds to help them when other students, who might be less successful in the job market, need the same types of subsidies after their studies because of their high debt-service ratios?

There is certainly some merit to this argument, and there is no doubt that some students require aid in the post-study period. However, this is not necessarily an either/or situation. It is clear that some students with low-income backgrounds or with higher-than-average costs (such as single-parent students) need more non-repayable aid than the "average" student if they are to pursue postsecondary education. We therefore recommend the creation of two new special opportunity grants: one for low-income first-year students and one for single-parent students.

New Special Opportunity Grants

A Special Opportunity Grant for Single Parents. Single parents make up almost 20 per cent of CSLP recipients, and many of them have assessed need well in excess of the combined CSLP and provincial maximums of $9,350 for 34 weeks of school. Single-parent families are also the families most likely to be living in poverty. Single-parent students have rightly determined that higher education is their best route out of poverty, and it is both socially just and good economic sense that governments should give them as much support as possible to finish their studies.

However, there is a difference between the situation of single parents and that of high-need first-year students and the three other groups currently covered by SOGs. These other groups seem best served by a partial substitution of grants for loans - hence the current SOG design which gives grants in partial replacement of loans, but only within the $165/week federal loan limit. Single-parents, on the other hand, are more in need of additional resources rather than a substitution of grants for loans. **We therefore recommend a SOG for single parents, which would be slightly different from existing SOGs in that it would give to single parents a grant for up to $3,000 but could be granted in excess of the present loan limits.**

A SOG for High-Need 1st year students. A study published by the General Accounting Office of the United

States in 1995 examined the difference in drop-out rates between one group of low-income, full-time students who were given a $1,000 grant and those given $1,000 in loans at a variety of institutions[6]. The results showed that there was no difference in drop-out rates among third and fourth-year students, but a 7 per cent drop among second-year students and a 21 per cent drop among first-year students. The longer one remained in school, the less important a $1,000 grant became in making the decision to stay in school because the student had already invested so much time and energy. But in the first year especially, when many students question whether or not they have the ability to make it through university and whether it is all "worth it", the U.S. study suggests that the substitution of grants for loans can have a significant impact on individuals' educational futures.

We recommend the creation of a "First-year" opportunity grant worth up to $1,000 - $2,000 for academically qualified students with high assessed need. A smaller grant might also be extended to high-need second year students, if they successfully complete their first year. Such a SOG could produce a definite return on investment through lower dropout rates, and by extension, lower default rates, which would reduce upwards pressure on risk premiums to lending institutions.

Deferred grants: providing economic security to young Canadians

In order to provide Canadians with opportunities through education, much more attention will have to be paid in future to the question of overall cumulative student borrowing and debt, including assistance to help students to manage their debts. The challenge is how to do this in a manner which is both fair and cost-efficient.

The method of controlling debt with which Canada has some experience is the use of "deferred grants" or "loan forgiveness". These are grants which are given to students at the end of a period of study, rather than at the beginning, as in the case of SOGs. Most provinces forgive a portion of loans above a certain dollar level for each year of study; British Columbia and Newfoundland, for example, refund debt over a certain dollar figure for an entire degree and Saskatchewan has a hybrid of the two. The federal government's commitment to deferred grants has, as of 1994, been towards the BC/ Newfoundland variant of loan forgiveness. The federal government and nine provinces also offer interest relief (New Brunswick is the exception) as a means of helping low-income borrowers with high debt loads.

In an era of rising debt loads, it is vitally important to build on this experience and to link more closely individuals' repayment obligations with their ability to repay. **We propose two alternative program mechanisms which could provide effective, equitable and targeted aid to students with high debt-loads and low or unstable income after graduation:**

Income-Based Remissions. One debt-management solution would see the implementation of a system of "Income-Based Remissions" (IBRs). This would give grants to students after graduation based on their demonstrated inability to repay the loans which they had taken out as students. The grants would be of such a size that they would reduce the outstanding principal on the student's debt to a level where he or she could pay off that debt on his or her own with no further assistance. In effect, these grants are a way to target aid to students with high debt-service ratios and avoid the inequities involved in existing loan remission programs.

The key to effective compensation is to find those borrowers who are chronically in need of repayment assistance. Such a mechanism already exists in the current CSLP regulations for interest relief, which were part of the package of reforms pursuant to Bill C-28, The *Canada Student Financial Assistance Act*. Presently, borrowers may apply for interest relief during repayment based on their monthly family income, family size and the size of their required monthly payments. The relief may only be used for up to 18 months during the first five years after the loan is consolidated.

A student who exhausted his or her 18 months worth of interest relief could certainly be described as over-indebted, at least relative to income. One could therefore design a program of debt relief where exhaustion of aid under the existing interest relief plan would become the "trigger" for the IBR deferred grant. This plan has the distinct advantage of ensuring that no money goes to borrowers who are able to repay on their own while ensuring that generous amounts of aid would be available to those borrowers who are not fortunate enough to pay back their loans unaided.

Extended and Expanded Interest-Relief. This option would involve extending interest relief to all individuals with high debt-service ratios, many of whom do not currently qualify for such relief. The interest relief program would be modified so that all people receiving this assistance would make at least some payment on their own every month (the exact amount to be determined by their debt-service ratio). Currently, the interest relief period is structured in an "all-or-nothing" manner; if one qualifies, 100 per cent of the interest is

paid for by the government, but if one does not qualify, one receives no assistance whatsoever. By changing the parameters so that everybody makes at least partial payment, the number of people who could be accommodated through such a program would expand considerably.

Another element in the plan would see its expansion to cover not just interest payments, but principal payments as well. Thus, provided the amortization period of the loan was at least ten years, the government would help all borrowers with high debt-service ratios make their interest and principal payments during the period in which the borrower is eligible for assistance. Given student's concerns over labour market volatility for recent graduates, we recommend extending the period during which borrowers are eligible for aid to four years from the time of loan consolidation.

Work-study: helping students earn while they learn

The idea of work-study is not a new one. The United States created a national work-study program in 1965. Work-study programs have been established by provincial governments in Ontario and British Columbia, and at an institutional level at other universities across Canada. In outline, the program encourages institutions to create academically or career-oriented jobs on campus (or with non-profit private sector partners) for students already receiving financial aid by providing matching dollar-value wage subsidies. Students benefit financially through the acquisition of non-repayable aid and professionally through the acquisition of work skills, while governments benefit by giving grant aid and reducing students' total debt at a substantially reduced cost. We would also note that the program fits well with the recommendations of the Federal Ministerial Task Force on Youth, which reported in July 1996.

We recommend that the federal government begin work with the provinces and institutions with a view to speedy implementation of a national work-study scheme. Jobs created under the program should be open to all students who are eligible for financial aid, although there should also be flexibility to direct the jobs primarily towards those students with very high assessed need. We also advocate that any program should include several key elements, including:

1) A maximum on the number of hours worked per week and the total amount earned per school year. Evidence gathered by Paul Grayson at York University shows that student's academic performance deteriorates sharply if they work more than ten hours per week so it seems

sensible to place a ten-hour per week maximum on jobs in a program which, after all, is designed to help students successfully complete their studies. The maximum annual earnings should be about $3,000.

2) The program parameters should be defined to make it clear that no existing jobs will be displaced as a result of the introduction of the program. The intention of the program is to provide students with new jobs and not to allow institutions to replace existing jobs with cheaper student labour.

3) Institutions should be given some flexibility to set wage levels. This is because the significant regional differences in unemployment rates and minimum wage levels make a single national wage for such a program unhelpful. Having said that, we believe that the band within which such flexibility is given should be set fairly high so that students will find the career-oriented campus jobs more financially appealing than "dead-end" service sector jobs in the surrounding community.

Tax measures for education: towards a knowledge-friendly fiscal system

Canada's tax policy on education is somewhat anomalous within the OECD. Very few countries have chosen to provide substantial student aid through the tax system rather than through grants. While this approach has the advantage of administrative simplicity, it has the disadvantage of being an inefficient means of targeting those most in need. In addition, while providing assistance prior to and during studies, tax measures have not assisted indebted students after graduation.

Our proposals for assistance through the income tax system would give additional aid to students before, during and after their studies. **We recommend the following three initiatives:**

1) *Increase the utility of Registered Educational Savings Plans (RESPs).* Helping families save for their children's education should be a priority of all governments. The more money families are able to save for education, the less borrowing will be required by students. However, savings rates for education through the Registered Education Savings Plan are low, with one recent study showing that only 1.6 per cent of all students used funds from RESPs to finance their education. At present, RESPs function as interest shelters for parents of children expected to go on to postsecondary studies, but they do not even function in this manner if the children decide not to continue their studies past the secondary level within 21 years of the first contributions to the plan.

To increase savings for education, the government should move quickly to make RESPs a more attractive savings vehicle by making RESP contributions deductible in the same manner as they are for contributions to RRSPs. This would make contributions to such plans far more attractive to parents than is currently the case.

2) *Make the Tuition Tax Credit more reflective of students' real costs.* Students can currently convert the value of their tuition fees to non-refundable tax credits at 17 per cent, but they cannot do the same with their other compulsory fees. Yet these ancillary fees can often be quite high nearly $700 at some universities. Since students must pay all compulsory fees, and not just tuition fees, in order to attend courses, we recommend that the existing tuition tax credit be extended to cover all compulsory fees.

3) *Make interest paid on student loans tax-deductible.* The most frequently-cited reason among students for attending postsecondary institutions is the expectation that attendance will bring monetary gains in the future through higher wages and lower chances of unemployment.

As the Government of Canada noted in *A New Framework for Economic Policy* (1994), for higher education is an important investment for individuals as well as for society. In this light, there is clearly an argument to be made to allow graduates to treat their education loans in the same manner as businesses treat their investment loans, and make interest paid on their loans tax-deductible. There is also another advantage to such a proposal - it would be of great assistance in helping students pay off their loans, thus making it less likely that they will have repayment problems and default on their loans. We recommend that the government make interest paid on student loans tax deductible.

Estimated costs of the student aid package

Targeted Up-Front Grants

Special Opportunity Grant for Single-Parent students. Costing on this proposal is somewhat difficult because of the inexact nature of the data, but assuming i) that 19 per cent of all students on CSLP are single parents, ii) 80 per cent of these have need in excess of CSLP maximums, iii) the take-up rate is 50 per cent, and iv) the average size of the grant is $2000, then the annual cost of the program would be approximately **$50 million plus $15.5 million** in alternative payments to Quebec

(**$65.5 M**) should that province choose to implement a similar program.

Special Opportunity Grant for High-Need 1st Year students. Again, the data on which to base a cost-estimate is not perfectly reliable but assuming i) students in 1-year program are ineligible for such a grant, ii) that approximately one-third of all first year students would be eligible for the grant, iii) that the take-up rate will be 50 per cent, iv) that the average size of the grant will be about $1500, then the annual cost of such a program would be approximately **$31 million, plus $9.61 million** in alternative payments to Quebec (**$40.61 M**) should that province choose to implement a similar program.

Deferred Grants

The estimated costs of the Income-Based Remissions option run from **$64 million** in 1997-98 to **$144 million** in 2001-02 Estimated costs of the Extended and Expanded Interest relief proposal amount to **$93 million** in 97-98, rising to **$166 million** in 2001-02, including alternative payments to Quebec.

Work-Study

Based on $3000 per job, of which 50 per cent would be covered by the federal government, the creation of a 20,000-position work-study program would be **$30 million**.

TOTAL PROGRAM COSTS: $175 - 302 Million

Tax Measures

Make RESP contributions tax deductible in the manner of RRSPs. We have no real way of identifying the possible costs involved in such a measure, because it is impossible to predict with any certainty what the take-up rate would be on such a plan. It should be noted, however, that currently only 2.4 per cent of full-time university students make use of RESPs (University of Manitoba, 1995). But, even assuming i) that the use of RESPs is identical in the university and community college sectors but is non-existent in the vocational colleges, ii) a ten-fold increase in the take-up rate of RESPs, to 24 per cent of full-time students, (holding enrolment constant), iii) half of all contributors were in the 27 per cent tax bracket and half were in the 23 per cent tax bracket, iv) users were contributing an average of $1500 per year and v) all contributors made contributions for 8 years, then the annual revenue lost to the government would be approximately **$175 million** a year. If the increase were only 4-fold, to about 10 per

cent of full-time students, the lost revenue would only be **$65 million**. These figures overstate the real amounts it would cost, because the money contributed to the plan would become taxable once it was withdrawn, albeit at a lower rate since it would be in the name of the student, who would not be in the same tax bracket as his/her parents.

Add all compulsory fees to the value of the tuition tax credit. The exact amount of foregone revenue from the existing tuition tax credit is difficult to ascertain on the basis of publicly-available sources, However, a rough estimate is possible on the basis of figures contained in the 1996 budget and a rough estimate of average ancillary fee levels across the country - approximately **$30 - $40 million**

Make interest paid on student loans tax deductible Assuming that $1.5 billion worth of student loans are repaid annually, that one-third of this amount is interest, and that all borrowers in repayment are in the 23 per cent tax bracket, this measure would cost in the region of **$115 million** annually.

TOTAL FOREGONE REVENUE THROUGH TAX MEASURES: $210 - 330 Million

---

Footnotes

1. Task Force on Youth, 1996. p. 39. The figures are in nominal dollars.
2. D. Little, "Earnings and Labour Force Status of 1990 Graduates", *Education Quarterly Review*, 2 (3) Fall 1995, p. 15
3. *College Debt and the American Family*, The Higher Education Research Institute, 1995, p. 26
4. US News and World Report, 16 Sept. 1996, p.110
5. Chronicle of Higher Education Almanac, 1996. $7.2 billion of this grant aid comes from the federal government, mainly in the form of Pell Grants, another $2.6 billion comes from the states, and $9 billion comes from institutions and foundations.
6. Restructuring Student Aid Could Reduce Low-Income Student Drop-Out Rate, General Accounting Office, GAO/HEHS-95-48

English version

Association des Universités et Collèges du Canada
Association des collèges communautaires du Canada
Alliance canadienne des associations étudiantes
Association canadienne des administrateurs de l'aide financière étudiante
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants
Conseil canadien des études supérieures

Document

Renouvellement de l'aide financière étudiante au Canada
L'initiative de réforme de l'aide financière étudiante

Le 20 janvier 1997

[RÉSUMÉ]

Table des matières

Introduction
La dette étudiante au milieu des années 90 : un aperçu
Subventions d'initiatives spéciales : améliorer l'accessibilité et retenir les étudiants
Subventions différées : la sécurité économique pour les jeunes canadiens
Travail-études : aider les étudiants à gagner leur vie tout en étudiant
Mesures fiscales pour les études : vers un système fiscal favorable à l'acquisition du savoir
Estimations des coûts de l'aide financière étudiante

Introduction

Dans un environnement économique et social où une forme quelconque de formation postsecondaire devient de plus en plus une condition d'emploi, on ne saurait trop insister sur la valeur et sur l'importance d'un régime national d'aide financière pour les étudiants. Cette aide est la nouvelle pierre angulaire des notions canadiennes

d'équité et d'égalité des chances. Les mesures qui améliorent l'accès à l'enseignement postsecondaire profiteront à chaque citoyen mais aussi à l'ensemble de la société canadienne. À l'inverse, l'absence d'aide financière appropriée signifiera la disparition des chances et des espoirs des personnes qui vivent dans un monde où l'éducation et le savoir sont devenus les clés du progrès et de la prospérité.

C'est en entretenant et en augmentant progressivement son investissement dans l'aide étudiante que le gouvernement fédéral pourra se faire le tenant de l'équité et de l'égalité des chances pour tous les Canadiens, quel que soit leur milieu économique. Le Programme canadien de prêts aux étudiants est le seul qui garantisse à tous les citoyens la possibilité d'entreprendre des études dans la province de leur choix; et à ce titre, il apporte une contribution vitale à l'unité nationale et à l'édification du pays. Les organismes qui ont élaboré les propositions présentées dans ce document estiment tous que le gouvernement fédéral doit continuer à investir dans l'aide étudiante, et ils souhaitent collaborer avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour miser sur les fruits de la coopération productive qui a eu lieu en ce domaine au cours des trente dernières années.

Le gouvernement dispose d'une vaste gamme de possibilités d'action à exploiter dans sa quête d'un système équitable d'aide financière. Il est impératif que la politique de l'aide financière étudiante tienne compte du fait que chaque personne puisse devoir, à divers moment, faire face à des difficultés variées de financement des études. Avant de penser aux études, certaines personnes et certaines familles ont besoin d'incitatifs et d'aide pour épargner dans ce but. D'autres n'ont pas les moyens de mettre des fonds de côté et ont besoin d'accéder à des prêts mais aussi à des subsides qui leur éviteront de s'endetter à outrance et les aideront à surmonter leur répugnance à contracter des dettes.

Pendant leurs études, d'autres encore doivent pouvoir compter sur des prêts subventionnés, et dans certains cas, sur des subventions et sur des possibilités de travail-études pour tenir jusqu'à la fin de leurs études. Finalement, dans la période cruciale de transition vers le marché du travail, certaines personnes ont besoin d'un coup de main pour honorer leurs obligations financières tout en se taillant une place dans un marché du travail instable. Dans l'intérêt public, il est fortement recommandé de trouver la combinaison appropriée de politiques qui permettront de répondre à ces besoins de manière durable.

Ce document présente un ensemble d'initiatives qui, conjuguées, édifieraient une base ferme pour un

système complet d'aide financière étudiante par lequel il serait possible d'aider les familles au revenu moyen ou très limité, et d'épauler efficacement et équitablement les étudiants, avant, pendant et après leurs études. En plus de l'étayer, les propositions tablent sur le Programme canadien de prêts aux étudiants qui, pendant trente ans a aidé des centaines de milliers de Canadiens à s'offrir une éducation postsecondaire.

La dette étudiante au milieu des années 90 : un aperçu

La dette étudiante grandissante devient un grave problème politique au Canada. Les coûts croissants que doivent assumer les étudiants, l'élagage ou l'abandon des programmes de subvention par toutes les provinces qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), et la hausse de la limite hebdomadaire du PCPE à 165 $/semaine en 1994 ont contribué à faire monter les emprunts étudiants en flèche. En fin d'études, l'endettement moyen des 60 pour cent d'étudiants à plein temps à l'extérieur du Québec qui ont à un moment donné recouru au PCPE, se chiffrait à 8 700 $ en 1990 mais triplera probablement en 1998 pour atteindre 25 000 $[1].

Il est facile de voir les répercussions de ce changement lorsqu'on examine les ratios dette/revenu des diplômés récents. Dans les années 80 et au début des années 90, les diplômés ont conservé un revenu stable en dollars réels pendant deux ans après leur sortie de l'université, les titulaires de baccalauréat gagnant en moyenne 32 000 $ par an pendant ces deux ans[2]. Cependant l'endettement des bacheliers menace de tripler, en théorie, pour la période 1990-1998. Cela signifie que les étudiants qui empruntent, sortiront de l'université à partir de 1998 avec une dette moyenne équivalant à 66 pour cent de leur revenu deux ans après avoir obtenu leur diplôme. Il convient de souligner qu'il s'agit d'une moyenne; **beaucoup d'étudiants auront des dettes qui dépassent substantiellement ce ratio déjà élevé.**

Ce niveau d'endettement des étudiants semble inégalé nulle part ailleurs dans le monde. L'Australie, où la moyenne annuelle de la dette HECS/AUSTUDY est d'environ 4 300 $CAN nous suit de près, mais il n'y a pas d'intérêts courus; la dette est remboursée en dollars réels. Les estimations fondées sur les données provenant des États-Unis montrent que les diplômés du premier cycle qui ont suivi des programmes non professionnels de quatre ans dans des établissements publics et ont emprunté pour payer leurs études, ont abouti à une dette consolidée de 12 600 $CAN en 1996. Le chiffre équivalent pour des études de quatre ans dans

des établissements privés comme Harvard est seulement de 16 500 $CAN[3]. Même à la Yale University, l'une des universités les plus coûteuses et les plus prestigieuses des États-Unis, la dette moyenne accumulée à la fin des études de premier cycle n'est que de 18 225 $CAN[4]. Aux États-Unis, l'endettement moyen est plus élevé (au-delà de 40 000 $) pour les diplômes professionnels, mais au Canada, les étudiants du premier cycle doivent maintenant plus que leurs homologues de n'importe quel pays américain ou européen.

Le Canada est un des deux seuls pays industrialisés qui ne possèdent pas de programme de subvention à grande échelle qui est accordé en fonction de la situation financière de l'étudiant (le Japon est le deuxième). L'endettement des étudiants américains, par exemple, peut rester bas parce qu'ils reçoivent un peu moins de **19 milliards de dollars** par an en subventions, dont plus de la moitié vient de sources publiques[5]. Par comparaison, les subventions canadiennes s'élèvent généreusement à environ 700 millions de dollars.

Il est inquiétant de penser qu'il est actuellement « normal » que les jeunes Canadiens de 22 ou 23 ans, avec peu ou pas d'expérience de travail et des perspectives incertaines sur le marché du travail, doivent assumer des dettes de 25 000 $, ce qui représente probablement plus que le revenu annuel qu'ils reçoivent pendant la première ou les deux premières années de travail. Rien ne prouve vraiment que cette situation a entraîné la baisse des inscriptions chez les jeunes Canadiens, mais il est à craindre que cela se produise bientôt. Si l'endettement commence à avoir des retombées sur les inscriptions, nous risquons de gaspiller le talent et le potentiel de nos jeunes.

Ce document offre des solutions concrètes aux problèmes de l'endettement et de l'accessibilité. Il se base sur les quatre « piliers » de l'accessibilité. Le premier s'inscrit dans le prolongement des Subventions d'initiatives spéciales (SIS). Il s'agit de subventions ciblées sur des sous-populations d'étudiants qui peuvent avoir besoin d'aide financière spéciale au moment de s'inscrire. Le deuxième est constitué des subventions différées, c'est-à-dire des subventions accordées à un moment donné après la fin des études pour aider les emprunteurs à garder leurs remboursements à un niveau raisonnable. Le troisième est le travail-études, l'occasion de donner aux étudiants une aide non remboursable tout en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle qui facilitera leur transition vers le marché du travail lorsqu'ils auront terminé leurs études. Le dernier pilier comprend les mesures fiscales, une révision du système fiscal visant à encourager tant l'épargne pour les études que le remboursement

accéléré des prêts. Prises ensemble, ces mesures constituent un moyen de réduire la dette étudiante, d'augmenter l'épargne pour les études, et de sauvegarder l'accessibilité à l'éducation postsecondaire canadienne.

Subventions d'initiatives spéciales : améliorer l'accessibilité et retenir les étudiants

Subventions de démarrage
Les subventions de démarrage sont des formes d'aide étudiante non remboursables qui sont attribuées au début d'une période d'études. Le Canada en offre trois de ce types, connues sous le nom de « subventions d'initiatives spéciales » (SIS), mises en oeuvre en 1994 ou 1995. Chaque SIS vise des sous-populations étudiantes spéciales réputées avoir besoin de subventions en plus des prêts.

Bien que les subventions d'initiatives spéciales aient été bien accueillies dans les milieux de l'enseignement supérieur, il était clair qu'elles ne suffisaient pas. Avec la disparition ou l'amputation drastique des subventions provinciales ces dernières années, le Canada est le seul pays de l'OCDE à ne pas avoir de système exhaustif de subventions pour les étudiants à faible revenu. Les décisions prises par les gouvernements fédéral et provinciaux de compter presque exclusivement sur les prêts a eu comme conséquence que ces étudiants défavorisés ont dû emprunter beaucoup plus que leur homologues de la plupart des autres pays pour payer leurs études.

Il a été dit que les subventions de démarrage sont moins équitables que les subsides versés aux personnes qui ont terminé leurs études. L'argument présenté est qu'après tout, certains étudiants provenant de milieux modestes peuvent fort bien réussir après leurs études et être en mesure de rembourser des prêts importants (pourquoi utiliser les rares fonds publics pour les aider alors que d'autres étudiants, qui peuvent avoir moins de succès sur le marché du travail, ont besoin des mêmes types de subsides après leurs études parce qu'ils ont des ratios élevés de service de la dette?).

Cet argument a sans doute des mérites, et il est incontestable que certaines personnes ont besoin d'aide après leurs études. Cependant, nous n'avons pas à faire de choix exclusif. De toute évidence, certains étudiants provenant de milieux modestes ou qui doivent assumer des coûts élevés (comme les étudiants parents uniques) et qui désirent poursuivre des études postsecondaires, ont besoin de plus d'aide non remboursable que l'étudiant « moyen ». Nous recommandons par

conséquent de créer deux nouvelles subventions d'initiatives spéciales : une pour les étudiants de première année à faible revenu et une pour les étudiants parents uniques.

Nouvelles subventions d'initiatives spéciales
Subvention d'initiatives spéciales pour les parents uniques. Presque 20 pour cent des bénéficiaires du PCPE sont des parents uniques, et beaucoup ont des besoins évalués bien supérieurs au PCPE et aux plafonds provinciaux combinés de 9 350 $ pour 34 semaines de scolarité. Ces familles sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Les étudiants parents uniques ont à juste titre déterminé que la formation postsecondaire constituait leur meilleure voie de sortie de la pauvreté, et il est socialement juste et économiquement censé que les gouvernements les soutiennent autant que possible pour qu'ils puissent finir leurs études.

Cependant, il y a une différence entre les parents uniques, les étudiants de première année, et les trois autres groupes couverts actuellement pas les SIS. Ces derniers semblent mieux servis par une substitution partielle des prêts par des subventions, d'où la conception actuelle des SIS qui donne des subventions pour remplacer partiellement les prêts, mais à l'intérieur seulement de la limite du prêt fédéral de 165 $ par semaine. Par contre, les parents uniques ont plus besoin de ressources supplémentaires que de remplacement des prêts par des subventions. **Nous recommandons par conséquent de créer une subvention d'initiative spéciale pour les parents uniques, qui différerait légèrement des SIS existantes en ce qu'elle donnerait à ces étudiants des subsides pouvant aller jusqu'à 3 000 $ qui s'ajouteraient aux plafonds actuels des prêts.**

SIS pour les étudiants nécessiteux de première année. Une étude publiée par le General Accounting Office des États-Unis en 1995 portait sur la différence de taux de décrochage, dans divers établissements, entre un groupe d'étudiants à plein temps à faible revenu qui recevait une subvention de 1 000 $ et un autre qui recevait 1 000 $ de prêt[6]. Les résultats ont montré qu'il n'y avait pas de différence dans les taux de décrochage chez les étudiants de troisième et de quatrième année, mais qu'il y avait respectivement 7 et 21 pour cent d'abandon chez les étudiants de deuxième et de première année. Plus l'étudiant demeurait à l'école, moins le fait de recevoir 1 000 $ pesait dans sa décision de poursuivre ses études, en raison du temps et de l'énergie que l'intéressé avait déjà investis. Mais dans la première année, en particulier lorsque de nombreux étudiants se demandent s'ils seront en mesure d'aller jusqu'au bout de leurs études universitaires, si cela « vaut la peine », l'étude

américaine suggère que le remplacement des prêts par des subventions peut avoir des répercussions notables *sur l'avenir scolaire des personnes.*

Nous recommandons de créer une subvention d'initiative spéciale de « première année » de 1 000 à 2000 $ pour les étudiants qualifiés jugés nécessiteux. Une subvention plus modeste pourrait aussi être accordée à des étudiants nécessiteux de deuxième année qui réussissent leur première année. Une telle SIS pourrait se révéler un investissement rentable car les taux d'abandon baisseraient, et par là même, les taux de prêts non remboursés, ce qui réduirait le mouvement à la hausse des primes de risque pour les établissements prêteurs.

Subventions différées : la sécurité économique pour les jeunes canadiens

Afin que les Canadiens profitent des chances que leur offre l'éducation, il faudra à l'avenir se pencher soigneusement sur la question de la dette cumulative étudiante, notamment sur une assistance pour aider les étudiants à la gérer. Le défi est de trouver un moyen de ce faire d'une manière qui soit à la fois juste et rentable.

Pour maîtriser l'endettement, le Canada recourt aux « subventions différées » ou « oubli du prêt ». Il s'agit de subsides qui sont accordés aux étudiants à la fin d'une période d'études, plutôt qu'au début comme c'est le cas avec les SIS. La plupart des provinces oublient une partie des prêts au-delà d'une certaine somme pour chaque année d'études; la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, par exemple, oublient la dette au-delà d'une certaine somme pour l'ensemble d'un grade, et la Saskatchewan applique une formule hybride qui combine les deux. Depuis 1994, le gouvernement fédéral penche vers la formule de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve. Avec neuf autres provinces (le Nouveau-Brunswick fait exception), il offre aussi une exemption des intérêts pour alléger le fardeau des emprunteurs à faible revenu lourdement endettés.

À une époque d'augmentation de l'endettement, il est vital de tabler sur cette expérience et de lier plus étroitement les obligations financières de la personne avec sa capacité de rembourser. **Nous proposons deux mécanismes de rechange qui pourraient offrir une aide efficace, équitable et ciblée aux étudiants lourdement endettés et à ceux qui disposent d'un revenu modeste ou incertain après avoir obtenu leur diplôme.**
Remise de la dette en fonction du revenu. Une solution

de gestion de la dette consisterait à mettre en place un système de « remise de la dette en fonction du revenu » (RDR). De la sorte, après avoir obtenu leur diplôme, les personnes qui prouvent qu'elles ne sont pas en mesure de rembourser les prêts reçus lorsqu'elles étaient aux études pourraient recevoir une subvention. Celle-ci serait assez importante pour faire baisser le principal dû à un niveau assez bas pour que l'emprunteur puisse finir de le rembourser seul sans autre aide. De fait, ces subventions aident les étudiants aux prises avec des ratios élevés de service de la dette et évitent les iniquités associées aux programmes actuels de remise de la dette.

La clé de l'efficacité de cette prestation est de trouver les emprunteurs qui ont un besoin chronique d'aide pour rembourser leurs dettes. Ce mécanisme se trouve déjà dans les règlements du PCPE concernant l'exemption des intérêts, qui ont fait partie des modifications apportées conformément au projet de loi C-28, *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Actuellement, les emprunteurs peuvent demander une exemption des intérêts pendant le remboursement, en présentant leur revenu familial mensuel, la taille de la famille et le montant des versements mensuels requis. L'exemption n'est valable que pour un maximum de 18 mois pendant les cinq premières années suivant la consolidation du prêt.

L'étudiant qui a épuisé ses 18 mois d'exemption d'intérêts mérite certainement le qualificatif de « surendetté », au moins par rapport à son revenu. On pourrait par conséquent concevoir un autre régime d'exemption des intérêts dans lequel l'épuisement de l'aide accordée en vertu du régime actuel pourrait « déclencher» la subvention différée qu'est la RDR. Cette formule a l'avantage distinct de faire en sorte qu'aucun fonds ne va à des emprunteurs qui sont en mesure de rembourser leur prêt alors que ces sommes généreuses pourraient servir à ceux qui n'ont pas les moyens de le faire seuls.

Élargissement et prolongation de l'exemption des intérêts. En vertu de cette option, l'exemption des intérêts, dont certaines personnes ne peuvent actuellement pas se prévaloir, serait étendue à toutes celles qui ont des ratios élevés de service de la dette. Le régime d'exemption des intérêts serait modifié afin que les bénéficiaires puissent rembourser au moins une partie de la dette chaque mois (la somme exacte serait déterminée en fonction du ratio du service de la dette). En ce moment, la période d'exemption se fonde sur le modèle du « tout ou rien »; c'est-à-dire que pour les personnes qui se qualifient, le gouvernement paie la totalité des intérêts, mais pour les autres, il n'est rien prévu. En modifiant les paramètres afin que chacun

puisse au moins faire un paiement partiel, le nombre de personnes qui pourraient être aidées augmenterait considérablement.

Une autre solution serait d'étendre le régime pour couvrir non seulement les paiements des intérêts mais aussi les paiements du principal. Ainsi, si la période d'amortissement du prêt était d'au moins dix ans, le gouvernement aiderait tous les emprunteurs, ayant des ratios de service de la dette élevés, à payer les intérêts et le principal pendant la période où ils sont admissibles à de l'aide. En raison des préoccupations que suscite l'instabilité du marché chez les nouveaux diplômés, nous recommandons d'étendre la période durant laquelle les emprunteurs peuvent avoir de l'aide, à quatre ans, et ce à partir du moment de la consolidation du prêt.

Travail-études : aider les étudiants à gagner leur vie tout en étudiant

L'idée de travail-études n'a rien de nouveau. Les États-Unis ont créé un programme national de travail-études en 1965. Les gouvernements provinciaux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique en ont instaurés, et certaines universités du pays ont elles aussi pris cette initiative. Dans les grandes lignes, grâce à des subsides salariaux de contrepartie, le programme encourage les établissements à créer des emplois d'ordre universitaire ou professionnel sur les campus (ou avec des partenaires sans but lucratif du secteur privé) pour des récipiendaires d'aide financière étudiante. La formule est intéressante pour les étudiants car ils obtiennent de l'aide financière non remboursable tout en acquérant des compétences professionnelles. Pour leur part, les gouvernements s'en tirent également à bon compte en accordant des subventions et en faisant baisser la dette totale des étudiants à un coût substantiellement réduit. Nous soulignons aussi que le programme cadre bien avec les recommandations du Groupe de travail ministériel fédéral sur la jeunesse, qui a déposé son rapport en juillet 1996.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral commence à collaborer avec les provinces et les établissements dans le but de mettre rapidement en place un programme national de travail-études. Les emplois créés en vertu de ce programme devraient être ouverts à tous les étudiants admissibles à de l'aide financière, mais il faudrait qu'il soit assez souple pour que les emplois aillent en priorité aux plus nécessiteux. Nous préconisons de plus que ces initiatives, quelles qu'elles soient, comprennent plusieurs éléments clés, entre autres :

1) Un maximum d'heures travaillées par semaine et de rémunération gagnée pendant l'année scolaire. Les données recueillies par Paul Grayson de la York University montrent que le rendement scolaire des étudiants se détériore de façon marquée s'ils travaillent plus de dix heures par semaine. Dans un programme dont le but est d'aider les étudiants à *mener à bien* leurs études, il semble donc logique de fixer le maximum d'heures travaillées à dix. Les gains annuels maximums seraient établis à environ 3 000 $.

2) Les paramètres du programme devraient être définis de sorte qu'il soit clair qu'aucun emploi existant ne souffrira de la mise en oeuvre du programme. L'intention est de fournir de nouveaux emplois aux étudiants et non pas de permettre aux établissements de remplacer le personnel en place par de la main-d'oeuvre étudiante à bon marché.

3) Les établissements devraient également avoir une certaine liberté pour établir les traitements. La raison en est qu'étant donné qu'il existe de grandes différences régionales en matière de taux de chômage et de salaire minimum, il est illogique de fixer un traitement national unique. Ceci dit, nous pensons que la marge de manoeuvre devrait être assez large pour que les étudiants puissent trouver des emplois à caractère professionnel sur le campus qui soient plus attrayants que les emplois du secteur des services qui se trouvent dans la localité et « ne mènent nulle part ».

Mesures fiscales pour les études : vers un système fiscal favorable à l'acquisition du savoir

La politique fiscale du Canada dans le domaine de l'éducation jure quelque peu dans l'OCDE. Très peu de pays ont choisi de fournir une aide financière étudiante substantielle par le truchement du système fiscal plutôt que par des subventions. Bien que cette approche ait l'avantage d'être simple sur le plan administratif, elle présente l'inconvénient d'être inefficace pour servir les personnes les plus démunies. En outre, tout en offrant une aide avant et pendant les études, les mesures fiscales n'apportent rien, après l'obtention du diplôme, aux étudiants endettés.

Nos propositions apporteraient un soutien supplémentaire aux étudiants avant, pendant et après leurs études. **Nous recommandons les trois initiatives suivantes :**

1) *Accroître l'utilité des régimes enregistrés d'épargne-*

études (REEE). Tous les gouvernements devraient se faire une priorité d'aider les familles à épargner pour financer les études de leurs enfants. Plus elles peuvent mettre de l'argent de côté dans ce but, moins les étudiants auront besoin d'emprunter. Cependant, l'épargne par le truchement des régimes enregistrés d'épargne-études est faible; une étude récente a montré que seulement 1,6 pour cent de tous les étudiants recouraient à des fonds de REEE pour financer leur scolarité. Actuellement, les REEE sont des abris fiscaux pour les parents qui s'attendent à ce que leurs enfants fassent des études postsecondaires. Cependant, ils perdent cet avantage si leur progéniture décide de ne pas poursuivre ses études au-delà du niveau secondaire dans les 21 ans qui suivent les premières contributions au régime. Afin d'augmenter l'épargne-études, le gouvernement devrait donner plus d'attrait aux REEE en permettant aux contribuables de déduire les contributions de leurs impôts comme c'est le cas pour les REER. Les parents seraient bien plus enclins qu'en ce moment à contribuer à ces régimes.

2) *Fonder le crédit pour droits de scolarité sur les coûts réels assumés par les étudiants.*Les étudiants peuvent actuellement convertir la valeur de leurs droits de scolarité en crédits d'impôt non remboursables fixés à 17 pour cent, mais ils ne peuvent pas faire de même avec les autres frais obligatoires, qui peuvent s'élever jusqu'à 700 $ par année dans certains établissements. Nous recommandons que le crédit d'impôt existant pour les droits de scolarité soit élargi pour couvrir tous les frais obligatoires.

3) *Accepter que les intérêts payés sur les prêts étudiants soient déductibles d'impôt.*La raison que les étudiants donnent le plus fréquemment pour expliquer leur présence à l'université est l'espoir que leur formation leur apportera des avantages financiers en leur permettant d'avoir des traitements plus élevés et moins de chances de se trouver au chômage.

Comme le gouvernement du Canada l'a indiqué dans *Un nouveau cadre de la politique économique*(1994), l'enseignement supérieur est un investissement important pour les particuliers comme pour l'ensemble de la société. Devant cette constatation, il serait logique de permettre aux diplômés de traiter leurs emprunts pour études de la même manière que les entreprises traitent les leurs quand il s'agit d'investir, et de rendre les intérêts sur prêts déductibles d'impôt. Cette proposition a en outre le grand avantage d'aider les étudiants à rembourser leurs dettes, réduisant ainsi la probabilité de problèmes de remboursement, ou de non-remboursement de leur emprunt. Nous recommandons que le gouvernement instaure un crédit d'impôt pour les intérêts payés sur les prêts étudiants.

Estimations des coûts de l'aide financière étudiante

Subventions de démarrage ciblées

Subvention d'initiative spéciale pour les étudiants parents uniques. De par la nature inexacte des données, il n'est pas aisé d'établir des estimations sur cette proposition, mais en supposant i) que 19 pour cent de tous les étudiants bénéficiaires du PCPE soient des parents uniques, ii) que 80 pour cent de ceux-ci aient des besoins que le plafond du PCPE ne peut pas couvrir, iii) que 50 pour cent des personnes admissibles profiteraient effectivement de l'option, et iv) que le montant moyen de la subvention se chiffre à 2 000 $, le coût annuel du programme s'élèverait à environ **50 millions** de dollars plus **15,5 millions** en paiements de remplacement au Québec (**65,5 millions**), si cette province choisissait de mettre un programme semblable sur pied.

Subvention d'initiative spéciale pour les étudiants nécessiteux de première année. Là encore, on ne peut pas se fier totalement aux données sur lesquelles se fondent les estimations, mais en supposant i) que les étudiants inscrits à un programme d'un an ne soient pas admissibles à une subvention de ce type, ii) qu'environ un tiers de tous les étudiants de première année seraient admissibles, iii) que 50 pour 100 des personnes admissibles profiteraient effectivement de l'option, et iv) que la subvention se chiffrerait en moyenne à 1 500 $, le coût annuel de ce programme s'élèverait à environ **31 millions** de dollars, plus **9,61 millions** en paiements de remplacement au Québec (**40,61 millions**), si cette province choisissait de mettre un programme semblable sur pied.

Subventions différées

Les coûts estimés de l'option de remise de la dette fondée sur le revenu vont de **64 millions** de dollars en 1997-1998 à **144 millions** en 2001-2002. Les coûts du projet d'élargissement et de prolongation de l'exemption des intérêts s'élèveraient à **93 millions** de dollars en 1997-1998, pour atteindre **166 millions** en 2001-2002, y compris les paiements de remplacement au Québec.

Travail-études

En se basant sur 3 000 $ par emploi, dont la moitié serait couverte par le gouvernement fédéral, la création d'un programme de travail-études de 20 000 emplois reviendrait à **30 millions** de dollars.

COÛTS TOTAUX DES PROGRAMMES : 175 - 302 MILLIONS DE DOLLARS

Mesures fiscales

Permettre de déduire des impôts les contributions à un REEE comme c'est le cas pour les REER. Nous ne pouvons pas réellement prévoir les coûts éventuels d'une telle mesure car il est impossible de prédire avec certitude le nombre d'adhésions à un tel régime. Il faut cependant souligner qu'actuellement, seulement 2,4 pour cent des étudiants universitaires à plein temps puisent dans des REEE (University of Manitoba, 1995). Mais, même en supposant i) que le recours aux REEE est identique dans les secteurs universitaires et collégial mais nul dans les collèges d'enseignement professionnel, ii) que le taux d'adhésion à des REEE se multiplierait par dix, c'est-à-dire 24 pour cent des étudiants à temps plein (qui renouvellent leur inscription régulièrement), iii) que la moitié de toutes les personnes qui ont effectué des contributions se trouvent dans la tranche d'imposition à 27 pour cent et que l'autre moitié se trouve dans la tranche des 23 pour cent, iv) que ces personnes ont versé en moyenne 1 500 $ par an, et v) qu'elles ont contribué pendant huit ans, la perte de revenus annuelle pour le gouvernement serait d'environ **175 millions** de dollars par an. Si l'augmentation était seulement de 4 fois, ce qui représente 10 pour cent des étudiants à temps plein, la perte de revenus serait seulement de **65 millions**. Ces chiffres exagèrent les pertes réelles, car l'argent versé dans le régime deviendrait imposable au moment du retrait, mais à un taux moindre, car il serait au nom de l'étudiant qui ne se trouverait pas dans la même tranche d'imposition que ses parents.

Ajouter tous les frais obligatoires à la valeur du crédit pour droits de scolarité. Il est difficile de dire avec certitude, en se fondant sur la documentation publique, la somme exacte des revenus perdus par rapport au crédit d'impôt actuel applicable aux droits de scolarité. Cependant, il est possible de faire une estimation grossière à partir des chiffres publiés dans le budget de 1996 et d'une estimation approximative des frais auxiliaires moyens de tous le pays - **30 - 40 millions** de dollars.

Permettre de déduire des impôts, les intérêts payés sur les prêts étudiants. En supposant que le milliard et demi de dollars en prêts étudiants soit remboursé chaque année, que le tiers de cette somme se constitue d'intérêts, et que tous les emprunteurs qui font le remboursement se classe dans la tranche d'imposition des 23 pour cent, cette mesure coûterait environ **115**

millions de dollars par an.

TOTAL DES REVENUS PERDUS PAR DES MESURES FISCALES : 210 - 330 MILLIONS DE DOLLARS

Références

1. Groupe de travail ministériel sur la jeunesse, 1996, p. 39. Les chiffres sont en dollars courants.
2. D. Little, « Earnings and Labour Force Status of 1990 Graduates », *Education Quarterly Review*, 2 (3) automne 1995, p. 15
3. *College Debt and the American Family*, The Higher Education Research Institute, 1995, p. 26
4. US News and World Report, 16 septembre 1996, p. 110
5. Chronicle of Higher Education Almanac, 1996. Le gouvernement fédéral fournit 7,2 milliards de dollars en subventions provenant principalement des Pell Grants; 2,6 milliards proviennent des états; et 9 milliards d'organisations et de fondations.
6. Restructuring Student Aid Could Reduce Low-Income Student Drop-Out Rate, General Accounting Office, GAO/HEHS-95-48